

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 18 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : PONS BERTAINA Viviane, GONZALEZ Jean José, HONNORAT Cédric, LAUTARD Yvan, MASSE Karine, SAUVAN ACHARY Marie Madeleine, EYFFRED Julien, DESIR Brigitte, SAUVAN François, BIANCO Nadine, PASCAL Suzanne.

Secrétaire de séance : GONZALEZ Jean José.

ORDRE DU JOUR :

1^{ère} délibération : demande de subvention au Département dans le cadre des Amendes de police 2026.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de d'installation d'un abribus afin d'assurer la sécurité des enfants empruntant le transport scolaire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 18 240.50 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération	18 240.50 € HT
Subvention du Conseil Départemental 50%	
Amendes de police 2026	9 120.25 €
Autofinancement	9 120.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** le devis et le plan de financement,
- **décide** de la réalisation des travaux,
- **sollicite** l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des « Amendes de Police » 2026 pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- **autorise** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

2^{ème} délibération : subvention à l'association « les Amis de Méailles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 500.00 € (mille cinq cents euros) à l'association « les Amis de Méailles ».

Approuvé à l'unanimité.

3^{ème} délibération : Présentation du rapport d'activité 2025 – CCAPV

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des collectivités territoriales, le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit transmettre avant le 30 septembre aux maires de chaque commune membre, le rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte financier unique.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire devant le Conseil Municipal au cours d'une séance publique.

Le rapport d'activité annuel établi par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon 2025 accompagné du compte Financier Unique arrêté par le Conseil Communautaire du 30 avril 2026 ont été transmis par courriel le 04 août 2026.

Il appartient désormais aux Maires de le porter à la connaissance de leurs conseils municipaux.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation et de la communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour l'année 2025,
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération donnant acte de la présentation de ce rapport au Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

4^{ème} délibération : Vote de crédits supplémentaires – Budget général de la Commune.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2183	Matériel informatique		-2845.00
10222	FCTVA		2845.00
TOTAL		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- Préparation de la fête du 29/08/2026.
- Sortie à la grotte du 05/09/2026 (on recherche des participants).
- Conférence du 12/09/2026.
- Réunion d'un groupe de travail pour la facturation de l'eau agricole entre le 1^{er} et le 15 octobre 2026.
- Groupe de travail pour le stationnement : Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'effectuer des photos du stationnement dans le village. La date sera fixée ultérieurement.
- Informations concernant les intempéries des 14, 15 et 16 août et des dégâts occasionnés aux voies communales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance.